



À PROPOS DU MINISTÈRE : COMMUNIQUÉS :
PUBLICATIONS : POUR NOUS CONTACTER

MINISTÈRE DES AFFAIRES CIVIQUES ET DE L'IMMIGRATION

Recherche détaillée

PUBLICATIONS

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2008-2009

Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration

ISSN # 1718-6234

Vue d'ensemble du ministère

Objectifs généraux

Une province de l'Ontario qui considère la diversité comme un atout précieux, et dont tous les résidents et résidentes, y compris les nouveaux arrivants et les femmes, contribuent à bâtir une économie dynamique, une société solidaire et une qualité de vie élevée.

Pour remplir sa mission, le ministère s'attache à :

- promouvoir les apports des nouveaux arrivants et des professionnels formés à l'étranger à l'économie et à la société ontariennes;
- améliorer les perspectives d'emploi des nouveaux arrivants en leur offrant des programmes de formation linguistique et professionnelle appropriés;
- collaborer avec des organismes sans but lucratif pour édifier des collectivités plus fortes au moyen d'activités encourageant une plus grande participation de la part des citoyennes et des citoyens;
- reconnaître les réalisations d'Ontariennes et d'Ontariens extraordinaires;
- rompre le cycle de la violence faite aux femmes et encourager l'autonomie financière des femmes.

Mandat

Le ministère, qui est au service de deux ministres (ministre des Affaires civiques et de l'Immigration et ministre déléguée à la Condition féminine), est responsable des questions concernant les nouveaux arrivants, le bénévolat et les distinctions et prix, des questions relatives à la condition féminine.

Le ministère élabore des programmes et des politiques, et collabore avec les autres ministères, les divers paliers de gouvernement, les secteurs communautaire et privé, de manière à obtenir les résultats suivants :

- aider les nouveaux arrivants à trouver du travail et à travailler dans leurs domaines de compétences et améliorer l'accès aux services d'aide à l'établissement et de formation linguistique;
- s'appuyer sur le succès obtenu par les programmes de formation relais qui aident les nouveaux arrivants à acquérir les compétences et l'expérience requises pour travailler dans la province;
- éliminer les obstacles qui empêchent les nouveaux arrivants de participer à la vie socio-économique de l'Ontario;
- accroître le nombre de bénévoles dans les collectivités ontariennes;
- reconnaître et célébrer les réalisations des Ontariennes et Ontariens qui améliorent la qualité de vie de la province et encourager la participation et l'engagement civique;
- offrir aux femmes l'accès aux services et aux soutiens nécessaires pour renforcer leur autonomie financière et leur sécurité.

La Division des services régionaux et ministériels fournit un appui à toutes les collectivités de la province et veille à rationaliser les services administratifs au moyen des nouvelles méthodes de contrôle financier, de l'intégration des services, d'une utilisation optimale des technologies de l'information, et de la recherche de stratégies pour

améliorer l'efficacité et limiter les coûts. La Division fournit également un soutien aux ministères de la Culture et du Tourisme.

Domaines de responsabilités

Immigration

- Diriger l'élaboration des politiques et programmes provinciaux afin d'appuyer l'intégration réussie des nouveaux arrivants en Ontario dans cinq domaines prioritaires :
 1. *Initiatives d'attraction (répondre aux besoins du marché du travail au moyen de l'immigration) et améliorer les services avant l'arrivée*
 - Par l'entremise du Programme pilote des candidats de l'Ontario, permettre aux employeurs d'attirer des immigrants compétents afin de répondre à leurs besoins de main-d'oeuvre.
 - Fournir un service d'information et des services d'établissement aux nouveaux immigrants par l'entremise du site Web www.OntarioImmigration.ca, afin d'attirer les immigrants en Ontario.
 - Collaborer avec le ministère du Développement économique et du Commerce et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, afin d'attirer des personnes compétentes et des étudiants du monde entier.
 2. *Services d'établissement coordonnés*
 - Offrir un Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants, un programme d'interprétation linguistique et collaborer avec le gouvernement fédéral pour accroître les fonds fédéraux destinés à améliorer les services d'établissement visant les jeunes et les femmes.
 3. *Système complet de formation linguistique*
 - Offrir des programmes de formation linguistique aux adultes ne donnant pas droit à crédit afin d'aider les nouveaux arrivants à s'intégrer sur le plan social et économique et travailler avec le gouvernement fédéral pour mettre au point un système de formation et d'évaluation linguistique complet pour l'Ontario.
 4. *Services d'intégration sur le marché du travail*
 - Appliquer la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées*, travailler avec le Bureau du commissaire à l'équité et fournir des services par l'entremise d'Expérience Globale Ontario.
 - Financer des programmes de formation relais pour les professionnels formés à l'étranger afin de les aider à obtenir la formation dont ils ont besoin pour utiliser leurs compétences et expérience.
 - Collaborer avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités afin de mettre au point des services de formation et d'emploi pour les nouveaux arrivants.
 5. *Participation de la collectivité et des employeurs*
 - Collaborer avec les municipalités afin de mettre au point des stratégies locales et de fournir des renseignements aux immigrants éventuels sur le site Web www.OntarioImmigration.ca.
 - Poursuivre le programme Bâtisseurs communautaires de l'Ontario afin de promouvoir et de traduire la diversité de l'Ontario.
 - Inviter les employeurs à offrir des possibilités de formation et d'emploi aux nouveaux arrivants.
- Travailler en collaboration avec le gouvernement fédéral afin d'assurer la mise en oeuvre de l'Accord Canada-Ontario sur l'immigration et avec d'autres paliers de gouvernement pour faciliter l'intégration économique des nouveaux arrivants en Ontario en ce qui a trait aux domaines prioritaires susmentionnés.

Affaires civiques

- Encourager la participation communautaire et dans les affaires civiques et renforcer les partenariats dans le secteur du bénévolat.
- Collaborer avec d'autres ministères et des organismes sans but lucratif à des questions d'intérêt pour le secteur.
- Reconnaître les contributions que les Ontariennes et Ontariens font à leurs communautés et à la province.

Direction générale de la condition féminine de l'Ontario

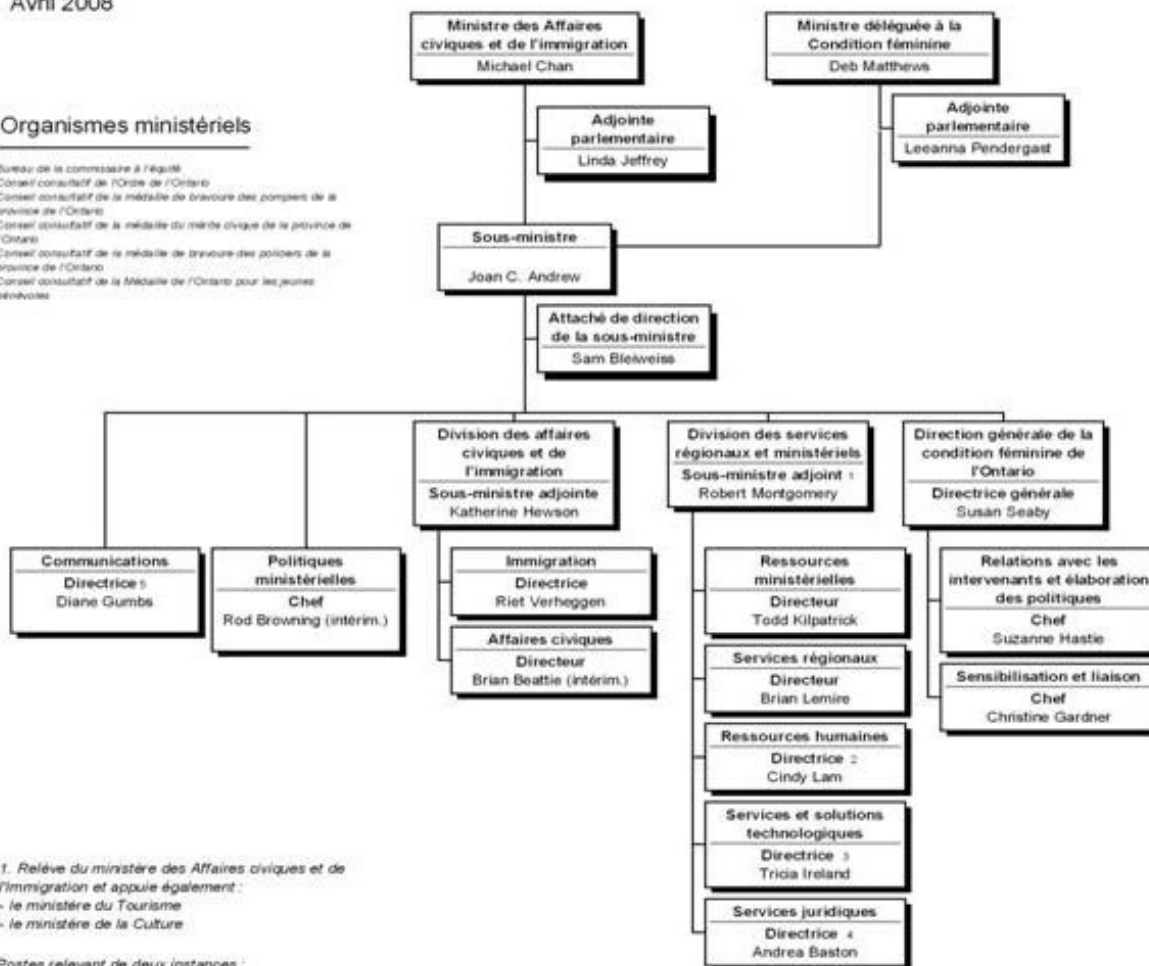
- Collaborer avec les ministères afin d'encourager et de communiquer les initiatives gouvernementales concernant la question des femmes.
- Coordination entre ministères de la mise en oeuvre du Plan d'action contre la violence familiale du gouvernement et collaborer avec un nouveau comité consultatif externe afin de déterminer les étapes supplémentaires qu'il faut prendre afin d'améliorer le système de prestation des services.
- Diriger les processus internes et externes pour établir un nouveau plan d'action sur la violence sexuelle.
- Mettre en oeuvre une vaste gamme d'initiatives de formation et d'éducation publiques partout en Ontario afin de prévenir la violence contre les femmes, d'améliorer les mesures de soutien offertes aux victimes et d'accroître la sécurité économique des femmes.

Ministère des Affaires civiles et de l'Immigration

Organigramme
Avril 2008

Organismes ministériels

Bureau de la commissaire à l'équité
Conseil consultatif de l'Ordre de l'Ontario
Conseil consultatif de la médaille de bravoure des policiers de la province de l'Ontario
Conseil consultatif de la médaille du mérite civique de la province de l'Ontario
Conseil consultatif de la médaille de bravoure des policiers de la province de l'Ontario
Conseil consultatif de la Médaille de l'Ontario pour les jeunes bénévoles



1. Relève du ministère des Affaires civiles et de l'immigration et appuie également :
- le ministère du Tourisme
- le ministère de la Culture

Postes relevant de deux instances :
2. Relève du sous-ministre adjoint, Division des services régionaux et ministériels, ministère des Affaires civiles et de l'immigration & du sous-ministre adjoint, Services relatifs aux ressources humaines, ministère des Services gouvernementaux.
3. Relève du sous-ministre adjoint, Division des services régionaux et ministériels, ministère des Affaires civiles et de l'immigration & du directeur de l'information, Groupement des services à la collectivité.
4. Relève du sous-ministre adjoint, Division des services régionaux et ministériels, ministère des Affaires civiles et de l'immigration & du sous-procureur général adjoint, ministère du Procureur général.
5. Relève du sous-ministre, ministère des Affaires civiles et de l'immigration & du sous-ministre et secrétaire associé du conseil des ministres, Communications.

(intérim.) : " intérimaire ".

Lois

Le ministère actuel des Affaires civiles et de l'Immigration a été établi en vertu du décret numéro 1478/2005. Ce décret décrit les pouvoirs et les devoirs du ministre et du ministère et établit les lois dont le ministre est responsable.

En vertu du décret numéro 1478/2005, modifié par le décret 556/2007, le ministre des Affaires civiles et de l'Immigration est responsable de l'application des lois suivantes :

Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées, L.O. 2006, chap. 31

Le but de cette Loi est d'assurer que les professions réglementées sont régies par des pratiques d'enregistrement équitables. C'est la raison pour laquelle la Loi établit un devoir général d'équité et de devoirs précis que les professions réglementées doivent satisfaire.

La Loi stipule qu'un commissaire à l'équité doit être nommé afin d'évaluer les pratiques d'enregistrement des professions réglementées et de procéder à des vérifications régulières de chaque profession réglementée.

La Loi établit également le Centre d'accès pour les particuliers formés à l'étranger afin de fournir des renseignements et une aide aux professionnels qui ont suivi leur formation dans un autre pays.

Loi de 1998 sur le Jour commémoratif de l'Holocauste, L.O. 1998, chap. 25

La Loi proclame Yom ha-Shoah comme le détermine le calendrier lunaire juif à titre de Jour commémoratif de l'Holocauste.

Loi sur le ministère des Affaires civiles et culturelles, L.R.O. 1990, chap. M. 18

Cette Loi a été créée pour un ministère qui a été réorganisé par la suite.

En vertu d'un décret, les pouvoirs et les devoirs prévus dans le cadre de cette loi se rapportant à la citoyenneté ont été transférés au ministre des Affaires civiques et de l'Immigration. Les pouvoirs et les devoirs concernant la culture ont été transférés au ministre de la Culture.

En vertu de la Loi, le ministre est responsable du ministère et de l'application de ses lois. La Loi permet au ministre de déléguer les pouvoirs ou les devoirs qui lui sont conférés en vertu de la Loi au sous-ministre ou à tout autre employé du ministère.

La Loi vise les objectifs suivants : « aider les Ontariens à devenir des citoyens à part entière et à exercer les devoirs civiques qui en découlent » et « reconnaître la nature pluraliste de la société ontarienne ».

Loi de 1997 sur l'observation du jour du Souvenir, L.O. 1997, chap. 18

La Loi déclare deux minutes de silence le jour du Souvenir. Cette observation est facultative.

Organismes, conseils et commissions

Conseil consultatif de l'Ordre de l'Ontario

L'Ordre de l'Ontario est la plus haute distinction de la province. Un conseil consultatif indépendant recommande les personnes aptes à recevoir cette distinction en reconnaissance de leur excellence et de leurs réalisations exceptionnelles en Ontario et partout dans le monde.

Bureau du commissaire à l'équité

Le Bureau du commissaire à l'équité est responsable de l'évaluation des pratiques d'enregistrement de certaines professions. Son but est d'assurer que ces pratiques sont transparentes, objectives, impartiales et équitables pour toute personne qui demande d'avoir le droit d'exercer sa profession, en particulier les professionnels formés à l'étranger.

Conseil consultatif de la médaille de l'Ontario pour les jeunes bénévoles

Un conseil consultatif indépendant recommande les jeunes âgés de 15 à 24 ans aptes à recevoir la Médaille de l'Ontario pour les jeunes bénévoles en reconnaissance de leurs exceptionnelles réalisations en tant que bénévoles.

Conseil consultatif de la médaille de bravoure des pompiers de la province de l'Ontario

Un conseil consultatif indépendant recommande les pompiers aptes à recevoir la Médaille de bravoure des pompiers de la province de l'Ontario en reconnaissance de leurs actes exceptionnels de courage et de bravoure pendant qu'ils sont en service et en dehors des heures de service.

Conseil consultatif de la médaille de bravoure des policiers de la province de l'Ontario

Un conseil consultatif indépendant recommande les policiers aptes à recevoir la Médaille de bravoure des policiers de la province de l'Ontario en reconnaissance de leurs actes exceptionnels de courage et de bravoure pendant qu'ils sont en service et en dehors des heures de service.

Conseil consultatif de la médaille du mérite civique de la province de l'Ontario

Un conseil consultatif indépendant recommande les personnes aptes à recevoir la Médaille du mérite civique de la province de l'Ontario en reconnaissance de leur service exceptionnel de longue date au profit des collectivités.

Nom

Dépenses prévues 2008-2009	Revenus prévus 2008- 2009	Dépenses provisoires 2007-2008	Revenu provisoire 2007-2008	Dépenses réelles 2006- 2007	Revenu réel 2006- 2007	
Conseil consultatif de l'Ordre de l'Ontario	S.O.	—	S.O.	—	S.O.	—
Bureau du commissaire à l'équité	1 689 900	—	1 189 900	—	S.O.	—
Conseil consultatif de la médaille de l'Ontario pour les jeunes bénévoles	S.O.	—	S.O.	—	S.O.	—
Conseil consultatif de la médaille de bravoure des pompiers de la province de l'Ontario	S.O.	—	S.O.	—	S.O.	—
Conseil consultatif de la médaille de bravoure des policiers de l'Ontario	S.O.	—	S.O.	—	S.O.	—
Conseil consultatif de la médaille du mérite civique de la province de l'Ontario	S.O.	—	S.O.	—	S.O.	—

Plan axé sur les résultats publié 2008-2009

Priorité du gouvernement

Stratégie clé	Résultat clé		
Une société forte, une économie forte	Immigration • Mettre en oeuvre l'Accord Canada-Ontario sur l'immigration afin d'améliorer les résultats pour les nouveaux arrivants en Ontario. • Fournir des renseignements améliorés aux immigrants éventuels et aux nouveaux arrivants par l'intermédiaire du site www.OntarioImmigration.ca. • Mettre en oeuvre le Programme pilote des candidats de l'Ontario pour répondre aux besoins du marché du travail. • Mettre en oeuvre le Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants, le programme des services d'interprétation linguistique et appuyer la Direction des services régionaux afin de dispenser les programmes de l'Ontario Bâtisseurs communautaires. • Dispenser et améliorer les programmes de formation linguistique pour adultes ne donnant pas droit à crédit. • Continuer d'appliquer la <i>Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées</i>, afin d'éliminer les obstacles à la participation pour les professionnels formés à l'étranger. • Renforcer la réussite des programmes ontariens de formation relais afin d'aider les professionnels formés à l'étranger. • Collaborer avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités afin d'offrir des programmes de formation et d'emploi aux nouveaux immigrants.	Immigration • Les nouveaux arrivants obtiennent des emplois en rapport avec leur éducation et leurs compétences. • Les professionnels formés à l'étranger reçoivent l'autorisation d'exercer dans des professions et des métiers réglementés. • Niveaux d'activité accrue des services d'établissement. • Le site www.OntarioImmigration.ca aide les nouveaux arrivants à prendre des décisions plus éclairées au sujet de l'immigration en Ontario.	

Une démocratie plus forte	Des citoyens actif et responsables / bénévolat • Encourager la participation active des citoyens et l'engagement civique, et renforcer les partenariats sectoriels. • Collaborer avec d'autres ministères et le secteur sans but lucratif sur les sujets de préoccupation des organismes. • Reconnaître l'apport que les Ontariennes et Ontariens font à leurs collectivités et à la province.	Des citoyens actif et responsables / bénévolat • Augmentation du pourcentage d'intervenants satisfaits des outils, des ressources et des partenariats stratégiques proposés par le MACI en vue de renforcer leur capacité d'attirer et de gérer des bénévoles et/ou d'offrir des services à leurs collectivités.
Des collectivités plus fortes et plus sûres	Amélioration des services et des soutiens offerts aux femmes • Coordonner la mise en oeuvre dans tous les ministères du Plan d'action contre la violence. • Mettre en place une vaste gamme d'initiatives d'éducation et de formation visant à prévenir la violence faite aux femmes. • Mettre en oeuvre des initiatives afin d'appuyer l'autonomie financière des femmes.	Amélioration des services et des soutiens offerts aux femmes • Changements dans les attitudes qui perpétuent les actes de violence contre les femmes. • Identification précoce des femmes à risque et des mesures de soutien plus efficaces/efficientes offertes aux victimes. • Accroissement des possibilités d'emploi offertes aux femmes. • Vaste gamme de partenaires participant aux mesures de prévention de la violence contre les femmes et à l'étude d'autres questions concernant les femmes.

Information financière du ministère

Le graphique ci-dessous illustre l'investissement que fait le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration dans les priorités du gouvernement en 2008-2009.

Investissement du ministère dans les priorités 2008-2009

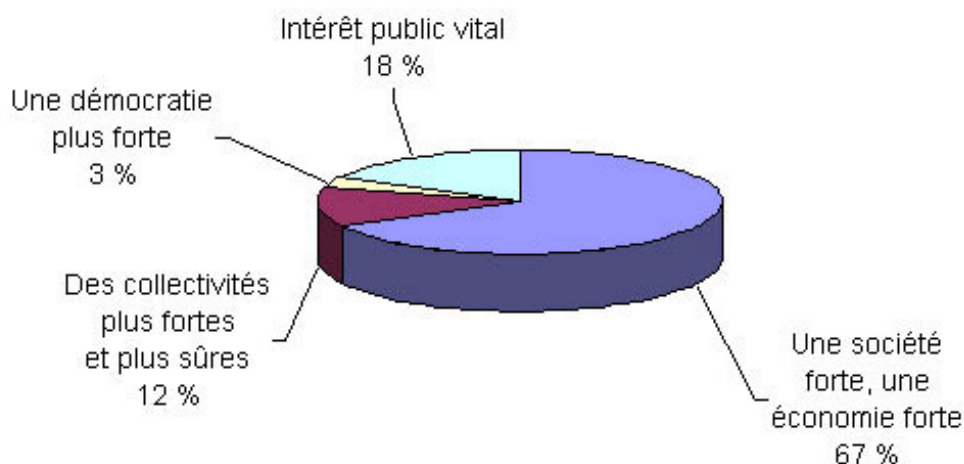


Tableau 1 : Dépenses ministérielles prévues 2008-2009

	Dépenses ministérielles prévues (millions \$)
Fonctionnement (1)	88,6
Immobilisations	0,0
TOTAL	88,6

Note 1 : Comprend le transfert du Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario au ministère de la Culture.

Information financière du ministère

Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration

Tableau 2 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits / Programmes	Prévisions 2008-2009	Variations par rapport aux prévisions 2007-2008	Variation	Prévisions 2007-2008*	Chiffres réels provisoires* 2007-2008	Chiffres réels 2006-2007
	\$	\$	%	\$	\$	\$
FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS						
Administration du ministère *	19 632 800	155 600	0,8	19 477 200	20 817 300	22 454 120
Affaires civiques et immigration	104 292 700	9 562 000	10,1	94 730 700	94 125 000	91 750 728
Condition féminine	17 612 200	225 000	1,3	17 387 200	17 695 200	19 285 308
Services régionaux	6 789 800	(23 600)	(0,3)	6 813 400	6 773 400	6 408 102
Progr. Affaires civiques et immigration – immobilisations	–	–	–	–		22 870 000
Total, y compris mandats spéciaux	148 327 500	9 919 000	7,2	138 408 500	139 410 900	162 768 258
Moins : Mandats spéciaux	–	(41 513 600)	(100,0)	41 513 600	–	–
Total à voter	148 327 500	51 432 600	53,1	96 894 900	139 410 900	162 768 258
Mandats spéciaux	–	(41 513 600)	(100,0)	41 513 600	–	–
Crédits législatifs	80 187	1 647	2,1	78 540	78 540	67 300
Regroupements	(59 820 400)	(4 920 400)	9,0	(54 900 000)	(48 200 300)	(50 329 064)

Total du ministère – de Fonctionnement et Immobilisations	88 587 287	5 000 247	6,0	83 587 040	91 289 140	112 506 494
Actif	–	–	–	–	–	–
Total à voter – Actif	–	–	–	–	–	–

Annexe 1 Rapports annuels 2007-2008

Rapport annuel 2007-2008

Priorité du gouvernement	Stratégie clé	Résultat clé
Une société forte, une économie forte	Immigration et intégration • Mettre en oeuvre l'Accord Canada-Ontario sur l'immigration, collaborer avec le gouvernement fédéral à des programmes complets d'établissement et de formation linguistique; élaborer un programme pilote des candidats de l'Ontario et négocier un mémoire d'entente sur l'immigration avec la Ville de Toronto. • Renforcer le succès des programmes de formation relais afin d'aider les professionnels formés à l'étranger. • S'assurer que les organismes de réglementation créent un processus d'enregistrement et d'appel équitable et transparent afin de fournir un accès en temps voulu aux professions réglementées de l'Ontario. • Collaborer avec les partenaires en éducation afin d'améliorer et d'intégrer les programmes ontariens de formation linguistique destinés aux adultes. • Poursuivre la mise en oeuvre du portail Immigration en Ontario.	Immigration et intégration • A poursuivi la mise en oeuvre de l'Accord Canada-Ontario sur l'immigration en : ◦ collaborant avec le gouvernement fédéral et d'autres ministères concernés à la mise en oeuvre du Plan stratégique pour l'établissement et la formation linguistique; ◦ lançant le programme pilote des candidats de l'Ontario; ◦ poursuivant le partage de l'information; ◦ signant et mettant en oeuvre un mémoire d'entente avec la Ville de Toronto; ◦ élaborant le programme Partenariats locaux en matière d'immigration avec le gouvernement fédéral et les municipalités. • A mis en oeuvre la <i>Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées</i>. Le premier commissaire à l'équité est entré en fonction en mars 2007. • A accru le pourcentage de professionnels formés à l'étranger ayant suivi des programmes de formation relais à obtenir l'autorisation d'exercer. Actuellement, il existe 64 projets de formation relais dans 30 secteurs, offerts de concert avec

		plus de 40 partenaires chargés d'assurer la formation. • A accepté 72 personnes au Programme de stages dans la fonction publique de l'Ontario pour les professionnels formés à l'étranger. • A servi plus de 1 400 professionnels formés à l'étranger dans le cadre du programme Expérience globale Ontario. • Cinq nouvelles municipalités ont créé des portails d'immigration municipaux dans le cadre du programme municipal d'information en ligne sur l'immigration, ce qui porte le total des municipalités participantes à 17. OntarioImmigration.ca a reçu plus de 488 000 visites cette année. • Le Projet pilote de formation linguistique spécialisée du ministère des Affaires civiques et de l'Immigration a entrepris 22 projets qui sont actuellement en cours. • A accru les niveaux de services d'établissement par l'intermédiaire du Programme d'aide à l'établissement des nouveaux immigrants, ayant consenti 5,3 millions de dollars à un réseau de 82 organismes ontariens desservant les immigrants. • Le ministère a dirigé la commémoration du bicentenaire de la <i>Loi de 1807 portant sur l'abolition de l'esclavage</i>, y compris l'établissement d'un centre du bicentenaire, des subventions communautaires, des partenariats stratégiques, des initiatives pour les jeunes et une conférence académique.
Une démocratie plus forte	Des citoyens actif et responsables / bénévolat • Encourager la participation active des citoyens et l'engagement civique, et renforcer les partenariats sectoriels. • Collaborer avec d'autres ministères et des organismes sans but lucratif à des questions concernant le secteur. • Reconnaître officiellement les réalisations des bénévoles et d'autres citoyennes et citoyens exceptionnels.	Des citoyens actif et responsables / bénévolat • A continué de collaborer à 11 projets innovateurs du secteur du bénévolat visant à : ◦ faire participer les bénévoles, y compris les nouveaux arrivants; ◦ faire bénéficier une vaste gamme d'organismes sans but lucratif de l'Ontario; ◦ créer des ressources qui peuvent être adaptées et partagées largement. • A créé un centre de ressources en

		assurance et en responsabilité pour les organismes sans but lucratif. • A organisé 24 ateliers sur la gestion des risques des organismes sans but lucratif pour 577 représentantes et représentants d'organismes sans but lucratif de l'Ontario. • A tenu trois ateliers régionaux pour 130 organismes ontariens afin d'informer les gens et d'encourager la rétroaction sur l'initiative de réforme de la <i>Loi sur les personnes morales</i>. • A décerné les distinctions et prix de l'Ontario et fourni d'autres programmes, y compris trois nouveaux programmes (les Prix du champion de l'aide aux nouveaux arrivants, la journée du Souvenir et l'Hommage aux personnes décédées en service), pour : ◦ reconnaître les bénévoles pour leur service de longue date à la collectivité; ◦ reconnaître les bénévoles pour leurs réalisations et leurs contributions à la collectivité; ◦ rendre hommage aux membres des Forces canadiennes, aux pompiers, et aux agents de police décédés en service et à leurs familles; ◦ célébrer la fête du Canada et ◦ observer le jour du Souvenir.
Des collectivités plus fortes et plus sûres	Services et soutien offerts aux femmes • Collaborer avec les ministères afin de déterminer un vaste programme pour les femmes et mettre en oeuvre le Plan d'action contre la violence du gouvernement. • Mettre en oeuvre une vaste gamme d'initiatives publiques d'éducation et de formation à l'échelle de l'Ontario afin de prévenir la violence contre les femmes et d'accroître l'indépendance économique des femmes. • Entreprendre des activités d'éducation publique afin de faire connaître aux nouvelles arrivantes les droits et les options dont elles peuvent se	Services et soutien offerts aux femmes • A lancé les campagnes Voisin•es, ami•es et familles dans plus de 70 localités; a produit plus de 1 million de brochures et d'autres documents en 14 langues qui ont été distribués dans toute la province. • A formé plus de 5 300 professionnels des secteurs de la justice, de la santé, de l'éducation et des services communautaires au sujet de la violence familiale. • A financé une conférence provinciale des leaders autochtones afin de discuter de la violence faite aux femmes autochtones. • A lancé de nouvelles campagnes d'éducation publique dans les communautés autochtones.

	prévaloir en vertu des lois.	• A organisé une conférence provinciale sur la violence faite aux femmes à laquelle ont participé 1 000 personnes. • A lancé un nouveau programme provincial afin de faire connaître aux nouvelles arrivantes les droits et les options dont elles peuvent se prévaloir en vertu des lois sur la famille ontarienne et canadienne. • A lancé le nouveau programme de prix Jeunes filles chefs de file en développement communautaire afin de récompenser les filles pour leurs contributions exceptionnelles à leurs communautés.
--	------------------------------	---

Tableau 1 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2007-2008

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (en millions \$) 2007-2008	
Fonctionnement (2)	91,3	
Immobilisations	22,3	
Effectif (au 31 mars 2008)	336,3	

Note 1: Le total des immobilisations comprend (48,2 millions \$) en rajustements de consolidation.

[Retour au début](#)

[ACCUEIL](#) : [RECHERCHE](#) : [POUR NOUS CONTACTER](#) : [ENGLISH](#) : [ONTARIO.CA](#)



Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario.

[Confidentialité](#) : [Avis importants](#)
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2007

Dernière mise à jour : 4 mai 2007